



République Française
 Département de la Marne
 Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le 27 juin à 19h00,
 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 juin 2022, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Mesdames MOUSSA-DELIEGE Yasmine (qui a donné pouvoir à Madame STEINMETZ Martine), ROULOT-LEGER Elodie (qui a donné pouvoir à Monsieur LABROUSSE Gilles) ainsi que Messieurs EDWIGE Raymond (qui a donné pouvoir à Madame SANGNIER-CORNU Carole), SOWA Emilien, LEJEUNE Pascal et BONHOMME Alain.

Monsieur Mickaël DEGORRE est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 mai 2022.

Vote à unanimité

Fixation des prochains Conseils Municipaux : les lundis 26 septembre et 14 novembre.

Intervention de Monsieur VILLAIN sur les 48 tonnes

Monsieur VILLAIN remercie Monsieur le maire de lui laisser prendre la parole.
 Globalement, le début de l'expérimentation datant d'à peine un an, il y a peu de retour puisque les nouvelles remorques n'ont roulé que les 15 derniers jours de la campagne. Néanmoins, cela a des impacts sur les véhicules, la charge a une meilleure répartition, l'essieu arrière s'en trouve soulagé. Les roues ont également été modifiées, cela équivaut à une 7ème roue sur la chaussée. Un 3ème essieu accompagne la remorque. Globalement, il y a moins d'usure des pneus et moins d'impact sur la chaussée. L'expérimentation va être reconduite sur 2022

Pour la nouvelle campagne, il y aura 7 nouveaux camions, cela fera un total 14 véhicules. Nous allons pouvoir comparer les 44 aux 48 tonnes. Un système de binôme va être mis en place afin d'affiner les comparaisons notamment sur les consommations de carburant. En termes de gabarit, les bennes sont plus longues d'un mètre cinquante.

Monsieur VILLAIN rappelle que l'idée est de réduire le nombre de camions à terme.
 On pourrait supprimer 160 voyages environ par jour, ce qui équivaut à 80 camions.

Madame LUISIN demande une précision sur l'expression « à terme ». Combien de temps cela représente.

Monsieur VILLAIN explique qu'il n'est pas possible d'apporter une réponse dans l'immédiat mais quelques entreprises sont déjà prêtes à investir pour augmenter le nombre de camions (cela représente environ 75 000 euros d'investissement par remorques). A ce jour, la dérogation ne vaut que pour les betteraves, pas pour d'autres produits comme les céréales. A terme les céréaliers souhaitent avoir la même dérogation. Cela veut dire que le surpoids de la benne pénalise le transport de céréales réalisé par ces nouvelles bennes

Les chauffeurs seront également formés à ces nouvelles remorques afin de ne pas avoir de consommation de carburant supérieur à celle des 44 tonnes.

Monsieur VILLAIN précise que le début de la campagne aura lieu mi-septembre jusque fin janvier. Mais il y a des incertitudes sur l'approvisionnement de l'usine en gaz et gasoil. Les réunions de prévention de la sécurité vont continuer entre les maires et les chauffeurs.

Madame IVALDI demande ce qu'il en sera de la résistance de la route si tous les camions passent à 48 tonnes.

Le Maire précise que les routes empruntées ne sont pas nos routes, mais celles du département.

Madame MUTZIG fait remarquer qu'en fin de saison, il y a plus de bruit qu'en début de saison à cause de l'usure.

Monsieur RIONDET ajoute que des routes en bon état aident aussi à réduire le bruit.

Monsieur le Maire propose de voter l'avis pour la reconduction de l'expérimentation. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une délibération mais d'un simple avis. Mise aux voix : 0 contre, 5 abstentions, 10 pour.

DELIBERATIONS :

• BUDGET : AUTORISATION D'EMPRUNT

Arrivée de Madame PREVOTEAU

Monsieur le Maire explique que les taux d'emprunt connaissent une forte augmentation et les travaux de la salle des fêtes de Fresne ne commenceront pas en 2022.

Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt maintenant pour financer les travaux de voirie afin que l'année prochaine la commune puisse auto-financer les travaux de la salle des fêtes.

A défaut, faire un emprunt fin 2022 ou courant 2023 risque de coûter plus cher à cause des taux beaucoup plus hauts.

Monsieur le Maire propose d'emprunter auprès du Crédit Agricole, il précise que la commune a 6 mois pour débloquer l'emprunt.

Madame MUTZIG fait remarquer que lors de la réunion de bureau, les adjoints avaient demandé de consulter d'autres banques.

Monsieur le Maire répond qu'il a du mal à trouver des banques qui répondent rapidement et qui acceptent de prêter aux collectivités. Il précise que la Caisse d'Épargne a également répondu mais leur proposition est à taux variable, cela ne convient pas.

Madame PREVOTEAU demande s'il y a aura un retour sur investissement ?

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un bien commun, il n'a pas pour but de faire du profit mais dans les bonnes années, la salle rapporte environ 10 000 euros par an (sans compter les utilisations par les associations de la commune qui ne payent pas la location).

Mise au vote : 0 contre, 3 abstentions, 13 pour

• FINANCES : FOOD TRUCK DURANT LA FETE FORAINE

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un tarif spécial pour la fête foraine. Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'année dernière les forains n'ont rien payé.

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité
DECIDE***

- ***DE FIXER*** le tarif du droit de place pour la restauration sur le domaine public lors de la fête patronale à 200 euros le week-end (samedi soir et dimanche midi) ou à 100 euros pour le dimanche midi, électricité comprise.
- ***D'EMETTRE*** un titre de recettes au budget principal en section de fonctionnement.

Vote : unanimité

- **Ressources Humaines : création poste suite concours**

Monsieur le Maire explique qu'une des secrétaires du service administratif a réussi le concours interne d'adjoint administratif territorial principale de 2eme classe.

Elle se trouve maintenant sur une liste d'aptitude.

Le Maire propose au conseil de créer le poste correspondant à ce grade afin de pouvoir nommer l'agent.

Article 1^{er} : Un emploi permanent d'agent administratif à temps complet pour une durée de 35 heures soit 35/35^{ème} est créé à compter du 1^{er} juillet 2022.

*Article 2 : L'emploi d'agent administratif relève du **grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.***

Article 3 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de la loi du 26 janvier 1984.

Article 4 : A compter du 01/07/2022, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Vote : Unanimité

- **Ressources Humaines : création poste TNC**

Le Maire explique qu'un agent du service technique peut prétendre à un avancement de grade grâce à son ancienneté dans le grade d'adjoint technique territorial.

Afin de ne pas bloquer la carrière de cet agent, le Maire propose de créer le poste qui correspond.

Article 1^{er} : Un emploi permanent d'agent technique à temps non complet pour une durée de 20 heures soit 20/35^{ème} est créé à compter du 1^{er} juillet 2022.

*Article 2 : L'emploi d'agent technique relève du **grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.***

Article 3 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de la loi du 26 janvier 1984.

Article 4 : A compter du 01/07/2022, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : technique

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Vote : Unanimité

- **Ressources Humaines : création poste TC**

Le Maire explique que la seconde secrétaire du service administratif peut prétendre à un avancement de grade grâce à son ancienneté dans le grade d'adjoint administratif territorial.

Afin de ne pas bloquer la carrière de cet agent, le Maire propose de créer le poste qui correspond

Article 1^{er} : Un emploi permanent d'agent administratif à temps complet pour une durée de 35 heures soit 35/35^{ème} est créé à compter du 1^{er} juillet 2022.

*Article 2 : L'emploi d'agent administratif relève du **grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.***

Article 3 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de la loi du 26 janvier 1984.

Article 4 : A compter du 01/07/2022, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Vote : Unanimité

- **Renouvellement du contrat PEC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'autorisation pour signer la convention tripartite entre la commune, CAP EMPLOI et le salarié ainsi que le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 6 mois.

Art.1 : Le poste non permanent d'agent des services techniques à temps complet dans le cadre du dispositif contrat Parcours Emploi Compétences est renouvelé à compter du 03 juillet 2022.

Art.2 : Le contrat sera d'une durée de 6 mois.

Art.3 : La durée de travail est fixée à 35 heures par semaine soit 35/35^{ème}.

Art. 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Art 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec CAP EMPLOI pour ce recrutement.

Vote : Unanimité

- **Comité consultatif pour la voie douce**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame MUTZIG. Elle explique qu'il s'agit de relier les 2 villages. Il faut étudier le côté le plus propice pour créer la voie douce. Différents devis vont être établis.

Madame PREVOTEAU demande si un ralentisseur sera prévu ?
Monsieur le Maire lui répond qu'il reviendra sur ce point ultérieurement.

Madame MUTZIG explique que l'idée est également de faire des chemins de randonnées au niveau des calvaires, au total il y en a 20. Il faut évoquer le sujet avec les Associations Foncières.

Elle précise que c'est un travail à faire avec la Commission Voirie

Monsieur le Maire précise que les présidents des deux associations foncières devront être membre de la commission.

Dans ce genre de projet, l'emprise foncière est primordiale, tout dépend des décisions des associations foncières et de ce qui est subventionnable.

Madame PREVOTEAU demande des précisions sur les passages des engins ? Madame MUTZIG répond qu'il faudra rencontrer les agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- *De former le comité consultatif pour la voie douce entre les communes déléguées, chargé de réfléchir et de proposer au conseil municipal des avis sur les thématiques concernant une liaison entre les 2 communes déléguées,*
- *De nommer comme membres les personnes suivantes :*

Membres élus	Membres non-élus
--------------	------------------

<i>Stella MUTZIG</i>	<i>Michel RIVIERE</i>
<i>Jean-Pierre PEREIRA</i>	<i>Jean-Michel BEIX</i>
<i>Mickaël DEGORRE</i>	<i>Jean-Claude DELORME</i>
<i>Caroline LUISIN</i>	<i>Etienne SCHWARTZ</i>
	<i>Baptiste PARISOT</i>
	<i>Caroline LALLEMENT</i>
	<i>Aurélie LABROUSSE</i>

Vote : unanimité

AUTRES ORDRES DU JOUR

- **Cautionnement des bailleurs sociaux**

Le Maire reprend les chiffres des courriers en ce qui concerne les bailleurs sociaux :

Crédit foncier : 181 424,78€ (terme janvier 2055 & janvier 2064)

Banque des territoires : 1 683 935,84€ sur 10 financements (572k€ Foyer Rémois et 1 111k€ pour Plurial).

- **Point investissement**

Le Maire reprend des grandes lignes des investissements financés par la commune jusqu'à présent :

Terrain de tennis : 650€

Basket : 200€

But de hand 2000€

Terrain de boules 500€

Sécurisation routière : 120 000€

Il faut noter que l'entreprise GOREZ a participé gratuitement à la rénovation du terrain de pétanque.

Au niveau de la rue de Loivre, un trottoir a été refait, ce qui rend le trottoir carrossable jusqu'aux domaines. En face des ateliers, le trottoir a également été refait.

Au niveau des ateliers, il va falloir faire des modifications car les voitures roulent sur le trottoir pour se croiser.

Prochainement, le plus gros sera fini.

Lundi 04 juillet, au niveau de la rue de Loivre, il va y avoir des travaux pour poser une canalisation.

A ce jour, quelques matériaux sont en rupture pour finir les travaux.

Monsieur RIONDET demande si un passage piéton va être refait car avant il y en avait un entre la mairie et la rue de Loivre.

Le Maire précise qu'au niveau de la rue de la vallée, une bordure béton va être matérialisée, le trottoir sera rabaissé.

Une chicane à l'entrée de fresne, après le silo va être installée, il y aura un parking côté droit et une place de parking juste avant les 2 maisons neuves.

Finalement, contrairement à ce qui était prévu, il n'y aura pas de piste cyclable au niveau du boulevard du nord, cela sera une sente pour traverser la zone enherbée.

Le chef du service technique et la commission espaces verts vont commencer une réflexion sur l'aménagement du massif

Au niveau sportif, la commune a dépensé pour moins de 3500 euros et beaucoup d'équipements ont été refaits.

Monsieur RIONDET demande des nouvelles des paniers de basket du gymnase. Il faut trouver un prestataire qui vérifie et répare les buts. Il semblerait qu'il y ait un sujet sur la conformité de ceux-ci.

- **Point brocante**

Monsieur le Maire fait un point sur la brocante édition 2022

- 188 inscriptions soit 4330€ de places vendues
- 2 foods truck soit 400€
- Dépenses : 1450€
- WC : 835€
- Restauration des bénévoles : 250€
- Affiches / Marquages / Signalisation : 400€
- Soit environ un bénéfice de 3 300€

L'utilisation du bénéfice fera l'objet d'une proposition à la rentrée.

- **Point espaces verts**

Monsieur le Maire explique que le 10 juin, un expert biodiversité du Grand Reims est venu avec la vice-présidente du Grand Reims (la maire de Pomacle).

En ce qui concerne le Fort de Fresne, il s'agit d'un lieu fermé au public, il ouvre donc le droit à peu de subventions. Les locataires ont 3 ans pour mettre en place l'irrigation automatique de la piste et se conformer aux nouvelles normes. A défaut, le circuit ne sera plus homologué.

Un spécialiste de l'ONF va également passer pour étudier les arbres et se prononcer sur ceux qui doivent être abattus.

Madame MUTZIG propose de couper les troncs et faire des manges debout dans les promenades.

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait réfléchir avec d'autres villages pour obtenir des subventions au travers d'un projet commun aux territoires, intégrant espaces verts, biodiversité, création de chemins de randonnées dans les chemins d'associations foncières, en incluant les parcours de santé. L'idée serait de faire un projet inter-communal et de viser l'obtention de subventions à plus de 80%. Ce genre d'éléments pourraient être ajoutés dans le PLU en trame verte et bleu.

- **Horaires de la mairie**

Monsieur le Maire fait le point sur les horaires d'été.

Il explique également qu'une réflexion est en cours sur différents points à la suite du départ d'un agent au service administratif. Les réflexions portent notamment sur :

- L'organisation de l'ouverture le samedi matin pour être en roulement sur 3 agents (actuellement c'est en roulement sur 2 agents)
- La recherche d'une solution de remplacement pérenne pour le bureau Postal (actuellement, il n'y a plus personne pouvant faire un remplacement. Si l'agent en poste est indisponible, l'agence devra fermée le temps de l'indisponibilité).
- La poursuite de notre mission pour le CLIC
- Le respect du budget pour ne pas dépasser en coût le salaire de l'agent parti

- **Point travaux de voirie**

Monsieur le Maire explique qu'il faut laisser le temps aux administrés de s'approprier les nouveautés. Beaucoup de communication a été faite dans diverses réunions.

Madame LUISIN précise qu'à la sortie de Bourgogne, c'est long quand on s'engage. Parfois c'est un peu long dans le sens prioritaire.

- **Méthanisation**

Monsieur le Maire évoque le sujet de la méthanisation. Les porteurs de projet ont beaucoup modifié leur site (par exemple le bâtiment pour protéger des odeurs a été supprimé). Ils ont modifié leur permis en cours, la Préfecture est en attente de pièces complémentaires.

Il va également y avoir des modifications de l'autorisation avec le CODERST prévu le jeudi 7 juillet à 10h30.

Au niveau juridique la procédure sera clôturée le 08/07 sauf nouveau report.

Le 24 mai, il y a un contrôle de la DREAL pour donner suite au courrier de la Mairie, mais le problème est que le site n'est pas encore en activité, il n'est donc pas soumis à la réglementation ICPE.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections : un conseiller n'a pas participé, il faut donc prévoir une procédure de révocation.
- Arborswill : Il faut relancer le jumelage.
- Monsieur PEREIRA précise que le 1^{er} juillet, il y aura l'inauguration des composteurs de Fresne.
- Pour le Proxi, le 28 juin, le local sera vide normalement.
- Madame LUISIN demande à ce que le toboggan soit réparé sur Fresne. Les agents techniques doivent regarder.
- Déviation : lors du comité de pilotage : il a été conclu de l'utilité de la déviation. Les mesures réalisées par le Grand Reims font ressortir un trafic quotidien d'environ 4000 véhicules légers. Le Président du département a dit qu'il y a des traverses avec plus de passages et dans un moins bon état. Tous les propriétaires terriens ont été rencontrés, pour éviter trop de changement, 3 parcours ont été dessinés. Ils vont faire un dossier de concertation pour la fin de l'année avec 3 ou 4 projets de tracé qui seront soumis à enquête publique durant le 1^{er} trimestre 2023.
- Matières dangereuses : Interdiction du passage des matières dangereuses. Nous avons écrit une lettre au département. Nous devons nous associer avec les villages aux alentours, nous nous sommes mis d'accord pour prendre de manière concertée chacun un arrêté dans les 4 communes.
- Horaires du 13 juillet : 21h30 distribution des lampions, départ à 22h30 pour la retraite aux flambeaux. Feux d'artifice : 23h00
- Horaires 14 juillet : rendez-vous à l'arbre de la Liberté à 10h30. 11h Fresne, 11h45 Bourgogne. 12h15 : verre de l'amitié.
- Mickael rappelle qu'il y a la fête patronale ce week-end
- CNI / passeports : L'un de nos agents va aller travailler tous les vendredis à Bétheny pour permettre l'ouverture de nouveaux créneaux.

Séance clôturée à 21h55

